



Caution solidaire maison de retraite

Par **charline14**, le **12/04/2016** à **11:25**

Bonjour,

Voilà mes parents sont rentré en maison de retraite ORPEA, la maison de retraite me demande de signée une caution solidaire pour mes parents. Je sais que leurs avois actuels permettent de couvrir les frais de séjour pendant quelques années.

Mais le souci nous sommes 3 enfants, j'ai bien peur d'être la seule à signer et je tiens à préciser, que je n'ai aucun accès au compte de mes parents et ce n'est pas moi qui gère les affaires courantes mais mes sœurs qui me tiennent à peine au courant ! (Je suis tenu au courant par mes parents).

Bon c'est vrai je n'habite pas tous prés.

Suis-je obligé de signer les cautions solidaires ? Si je ne signe pas que va-t-il se passer ?

Quand mes parents n'auront plus de ressource je ne veux pas être la seule à payer ?

Il va de soi, que le jour où les avois de mes parents ne seront plus suffisants, je ne chercherai pas à me soustraire à « l'obligation alimentaire envers un ascendant » c'est normale. Mais je ne serais pas faire face toute seule !

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Par **youris**, le **12/04/2016** à **11:38**

bonjour,

rien ne vous oblige à signer cet acte de caution.

pourquoi les autres enfants n'auraient pas à signer également cet acte de caution ?

leurs en avez-vous parlé ?

salutations

Par **charline14**, le **12/04/2016** à **16:56**

Oui j'ai demandé à ma sœur celle qui ces occupé du dossier en maison de retraite si elle avait signé l'acte de caution elle me dit qu'elle a signé, mais quand je lui parle des clauses qui se trouve sur le document (que je ne trouve pas anodin et je pense que ça peut remettre toute une vie en cause)

Voici quelque phrase inscrite:

- engagement sur les revenu et mes biens pour toute créances de mes parents ne pourrez pas payer

-je déclare avoir procuration sur le compte de MR et MME (Ce n'est pas le cas !)

Elle ne voit pas de quoi je parle, je pense qu'elle n'a même pas eu le document en main, quand on signe cela on en garde une copie ?

La maison de retraite a-t-elle le droit de mettre mes parents dehors, ou de stopper le dossier ?
Si je ne signe pas ?

J'ai aussi demandé à ma sœur un droit de regard sur les comptes bancaires (par internet cela me suffit) juste pour suivre les paiements et soldes restant .elle refuse de me donner les codes ou même une copie de feuille de banque.

Quel recours puis-je avoir ? (Je précise que mes parents sont entières d'accord pour un droit regard sur tous) mais je ne sais pas du tout quoi faire !

Salutations.